

Compte-rendu du Comité de programmation du GAL Dignois LEADER 2014-2020

Digne-les-Bains (Salle de l'Atrium)
23 juillet 2019 – 17h30

Présents :

Collège privé : Yannick BECKER, Claude BUZON, Roger COSTE, Benoît DE SOUSA, Eric MICHEL, Françoise PUTZ, Cécile RIVIERE, Alexis SAVORNIN, Marie Jose SERY.

Collège public : Emmanuelle MARTIN, Gilbert REINAUDO, Pierre SUZOR, Bernard TEYSSIER, Renaud ZIGMANN.

Techniciens assistant à la réunion : Penelope GUIDI (Provence Alpes Agglomération/LEADER), Alexandre NEVIERE (Provence Alpes Agglomération), Naïlé OLIVIER (Provence Alpes Agglomération/LEADER).

Partenaires : Eliane BARREILLE (Vice-présidente du Conseil régional), Boris COURANT (Conseil régional).

19 personnes sont présentes. 13 personnes peuvent voter dont 8 du collège privé et 5 du collège public.

Calcul du quorum en début de réunion afin d'acter le quorum pour toute la séance :

Nombre de membres votants : 13/19

Taux de présence des membres votants (minimum 50%) : 68%

Nombre de membres votants privés : 8

Taux de présence des membres votants privés (plus de 50%) : 61%

Le double quorum est atteint.

Prévention des conflits d'intérêts :

Les membres du Comité de Programmation présents ce jour, pouvant voter, ont chacun signé une déclaration de conflit d'intérêts.

Présentation de l'ordre du jour

1. Accueil par l'équipe technique du GAL et mot du Président
2. Retour sur la réalisation du projet porté par l'association Fontaine de l'Ours et sur l'AAP3
3. Vote d'opportunité pour les 4 projets de coopération « La Routo – Itinéraire agritouristique sur les pas de la transhumance »
4. Etape de sélection pour 4 projets de l'AAP2 – Fiche action Circuits Courts

Etape de sélection pour 4 projets de l'AAP2 Fiche action Circuits Courts

a. *Non proposé à la programmation et présenté pour information :*

Inéligibilité du projet « Courts Circuits »

L'équipe technique rappelle aux membres du Comité le contenu du projet « Courts Circuits » porté par l'association Falbala Culture et explique la raison de son inéligibilité : le projet n'a pas obtenu la totalité des cofinancements nécessaires.

En l'absence de la totalité des cofinancements nécessaires, l'équipe technique procède à un vote pour acter de l'inéligibilité du projet.

VOTE

<i>Membres ayant droit de vote</i>	<i>Vote en faveur de l'inéligibilité</i>
11	11

L'inéligibilité du projet est actée par le Comité de programmation.

b. *Proposés à la programmation :*

Maison de produits du Pays Dignois : « Point de vente automatique en libre-service »

L'équipe technique rappelle les informations relatives à la fiche d'engagement et la notification des cofinancements.



LES PROJETS : avis de sélection AAP2

Circuits courts 2/4 :

« Point de vente automatique en libre-service »

Porteur : « Maison des produits du Pays Dignois » **Avis d'opportunité :** 17/09/2018
FAVORABLE

Notation : 10/21 **Rang :** 1/4 ex-aequo

Montant présenté : 30 630 € **Montant éligible :** 25 280 €

Taux de régime d'aide : 90%

Autofinancement : 2 530 €	FEADER : 13 650 €	REGION : 9 100 €	Total de l'aide : 22 750 €
-------------------------------------	-----------------------------	----------------------------	--------------------------------------

Nombre de membres ayant droit de vote avant CI : 11		
Conflit d'intérêts : 0		Nombre de voix exprimées :
Nombre de voix favorables : 11	Défavorables :	Abstentions :

VOTE

Membres ayant droit de vote	Conflit d'intérêts	Membres ayant droit de vote après conflit d'intérêts
11	0	11

11 voix favorables – 0 voix défavorable – 0 abstention

Le Comité de Programmation décide la programmation du dossier à l'unanimité.

Promotion du débardage par câble-mât pour favoriser l'installation d'entreprises forestières – EPLEFPA Carmejane

L'équipe technique rappelle les informations relatives à la fiche d'engagement et la notification des cofinancements.



LES PROJETS : avis de sélection AAP2

Circuits courts 3/4 :

« Promotion du débardage par câble mât pour favoriser l'installation d'entreprises forestières »

Porteur : EPLEFPA Carmejane **Avis d'opportunité :** 17/09/2018 FAVORABLE

Notation : 10/21 **Rang :** 1/4 ex-aequo

Montant présenté : 90 000.00 € **Montant éligible :** 86 400 €

Taux de régime d'aide : 90%

Autofinancement : 17 280 €	FEADER : 41 472,00 €	Région SUD : 27 648,00 €	Total de l'aide : 69 120,00 €
--------------------------------------	--------------------------------	------------------------------------	---

Nombre de membres ayant droit de vote avant CI :		
Conflit d'intérêts :		Nombre de voix exprimées :
Nombre de voix favorables : 12	Défavorables :	Abstentions :

VOTE

Membres ayant droit de vote	Conflit d'intérêts	Membres ayant droit de vote après conflit d'intérêts
11	0	11

11 voix favorables – 0 voix défavorable – 0 abstention

Le Comité de Programmation décide la programmation du dossier à l'unanimité.

Brasserie de l'Aubrée : « Brasserie à Selonnet »

L'équipe technique rappelle les informations relatives à la fiche d'engagement et la notification des cofinancements.



LES PROJETS : avis de sélection AAP2

Circuits courts 4/4 :

« Brasserie à Selonnet »

Porteur : SAS Brasserie de l'Aubrée **Avis d'opportunité :** 17/09/2018 FSR

Notation : 9/21 **Rang :** 4/4

Montant présenté : 91 888.72 € **Montant éligible :** 78 780 €

Taux de régime d'aide : 90%

Autofinancement : 7 878 €	FEADER : 42 541,20 €	Région SUD : 28 360,80 €	Total de l'aide : 70 902,00 €
-------------------------------------	--------------------------------	------------------------------------	---

Nombre de membres ayant droit de vote avant CI :		
Conflit d'intérêts :		Nombre de voix exprimées :
Nombre de voix favorables : 12	Défavorables :	Abstentions :

VOTE

Membres ayant droit de vote	Conflit d'intérêts	Membres ayant droit de vote après conflit d'intérêts
11	0	11

11 voix favorables – 0 voix défavorable – 0 abstention

Le Comité de Programmation décide la programmation du dossier à l'unanimité.

L'équipe technique rappelle enfin que 15 projets ont été déposés dans le cadre de l'AAP3, 3 réunions du Comité de programmation seront donc a priori nécessaires pour les avis d'opportunité.

Clôture du Comité de programmation par M. Bernard TEYSSIER, Président du GAL.



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur



L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

Bernard TEYSSIER

Vice-Président de Provence Alpes Agglomération
Président du GAL Dignoïs